

AGENT D'ACCUEIL TOURISTIQUE – 9 MOIS

pour accroissement temporaire d'activités temps non complet

RECRUTEMENT

Karen CHAPUT-MAZATAUD | Responsable de la Maison du Parc
02 33 71 61 90 | kchaput@parc-cotentin-bessin.fr

Date limite de dépôt de candidatures : le 28 novembre 2021

IDENTIFICATION DU POSTE

FONCTION : Agent d'accueil touristique

CADRE D'EMPLOI : Adjoint d'animation (cat. C – Echelon 1) contractuel

RELATIONS HIÉRARCHIQUES

SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE (QUALITÉ) : Responsable de la Maison du Parc

Au sein d'une équipe pluridisciplinaire (35 agents), l'agent d'accueil touristique est intégré au pôle Sensibilisation et valorisation du territoire du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin. Au sein de la Maison du Parc, il/elle assure l'accueil des visiteurs en lien avec l'équipe d'accueil et d'animation (7 agents).

DÉFINITION DU POSTE

LES MISSIONS :

Accueil de la Maison du Parc :

Assurer un rôle actif d'accueil, d'information et de vente

Accueillir, informer, orienter, conseiller les visiteurs de la Maison du Parc et de l'Espace naturel sensible des marais des Ponts d'Ouve

Promouvoir et valoriser le Parc naturel régional

Contribuer à l'activité de l'accueil : affichages, présentoirs...

Gestion de l'accueil physique et téléphonique

S'assurer de la bonne tenue de la boutique

Billetterie et boutique (tenue de caisse, vente)



Administratif général : secrétariat, traitement des demandes d'informations, gestion des réservations (animations individuelles, visites de groupes, bateaux en saison), location vélos en saison

COMPÉTENCES REQUISES SUR LE POSTE :

Maîtrise des outils bureautiques, Internet
Pratique de l'anglais nécessaire
Goût du contact, qualité relationnelle, disponibilité, travail en équipe, qualité d'adaptation, autonomie et rigueur.
Bonne culture générale
Intérêt faune, flore ; connaissance du territoire

FORMATIONS ET EXPÉRIENCES REQUISES : Formation dans le domaine du tourisme, de l'accueil, des langues étrangères...

Mesures COVID-19:

Mesures sanitaires COVID-19 selon protocoles indiqués pour les ERP

CYCLE DE TRAVAIL : Du 1^{er} janvier au 30 septembre 2022

Temps non complet (20h/35h) comme suit :

- travail les vendredi, samedi, dimanche (8h/jr)
- travail un week-end sur 2 et certains jours fériés selon un planning fixé à l'avance
- temps complet pendant les vacances de la zone B

AUTRES : Permis B souhaité

Les candidatures sont à adresser à :

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Madame la Présidente

3, village Ponts-d'Ouve

Saint-Côme-du-Mont

50500 Carentan-les-Marais

ou par courriel :

kchaput@parc-cotentin-bessin.fr